



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 avril 2011

MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE EN  
VOIRIE ET RESEAUX - ACCORD CADRE -  
ELECTION DES MEMBRES DU JURY

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
05 avril 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie LEONARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE EN VOIRIE ET RESEAUX -  
ACCORD CADRE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort fait régulièrement appel à des maîtres d'œuvre externes pour des prestations de maîtrise d'œuvre en voirie et réseaux, qu'elles soient soumises ou non à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP du 12 juillet 1985 modifiée).

Un dossier de consultation de type « accord – cadre », a été élaboré par les services de la Ville de Niort pour ces prestations pour la période 2011 à 2015. Le marché correspondant sera utilisé pour les opérations d'extensions urbaines menées en procédure PVR (Participation pour Voiries et Réseaux), mais aussi pour différentes opérations d'aménagement urbain ponctuelles.

Il comprend les éléments de missions suivants :

- AVP : études d'Avant-projet ;
- PRO : études de Projet ;
- EXE : études d'Exécution ;
- VISA : examen de la conformité au projet des études d'exécution ;
- ACT : assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ;
- DET : direction de l'exécution du ou des contrats de travaux ;
- AOR : assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement

Le contenu de ces éléments de mission répond aux définitions du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (Loi MOP). En outre, les accords cadres comprendront une mission complémentaire de levé topographique et de bornage.

Par ailleurs, le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury conformément aux articles 24 et 74 du code des marchés publics. Les élus municipaux, membres du jury seront chargés d'examiner les candidatures.

Le jury sera composé de la manière suivante :

- du président : Madame le Maire ou son représentant désigné par arrêté ;
- des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

De plus, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- le Trésorier Principal Niort Sèvre,
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- trois personnes présentant les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées des candidats recherchés.

Ces personnes seront désignées par le président du jury.

Les membres non institutionnels du jury pourront être indemnisés de leurs prestations et de leurs frais de déplacements de la manière suivante :

- indemnité d'une demi journée selon le tarif horaire de l'intéressé ;
- remboursement des frais kilométriques au tarif en vigueur au jour du déplacement ;
- remboursement des titres de transports sur justificatifs ;

Chaque juré devra faire une demande écrite accompagnée des justificatifs originaux.

Au terme de la négociation avec les équipes sélectionnées, le Conseil municipal sera appelé à attribuer les accords cadres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à l'élection des membres du jury (5 titulaires + 5 suppléants) par vote à bulletin secret. Le vote préférentiel ne sera pas admis.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de votés exprimés : 44

Elus titulaires	Elus suppléants
Madame Maryvonne ARDOUIN	Monsieur Amaury BREUILLE
Monsieur Denis THOMMEROT	Monsieur Jean-Louis SIMON
Madame Pilar BAUDIN	Madame Virginie LEONARD
Madame Nicole IZORE	Monsieur Michel GENDREAU
Madame Rose-Marie NIETO	Monsieur Michel PAILLEY

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**